

Les documents requis par le ministère de l'Education nationale pour avoir la dispense du programme libanais

Les documents

1-Copie du document d'identification de la personne qui dépose le dossier (père/mère, frère/sœur) avec un timbre de 1000 L.L.

2-La demande est remplie et signée par la personne déposant le dossier qui doit préciser sa capacité et un timbre de 1000 L.L. doit être placé sur le document

3-Relevé des notes couvrant les 3 dernières années scolaires de l'élève, tamponné et signé par le chef d'établissement et légalisé par le ministère de l'Education nationale (validé certifié)

4-Attestation scolaire (3 dernières années)

5-Pour l'élève qui réside au Liban, une attestation individuelle pour chacune de ses 3 dernières années scolaires, émanant du programme du ministère de l'Education libanaise (avec code-barres), tamponnée et signée par le chef d'établissement, légalisée par le bureau régional de l'Education (région de Beyrouth) et par le ministère de l'Education nationale avec timbre de 1000 L.L. sur chaque attestation.(إفادة إنهاء)

Pour l'élève qui vient de l'étranger, une attestation individuelle pour chacune de ses 3 dernières années scolaires, tamponnée et signée par le chef d'établissement de son ancien collège, légalisée par le ministère des affaires étrangères et l'ambassade libanaise, par suite au Liban, légalisée par le bureau régional de l'Education (région de Beyrouth) et par le ministère de l'Education libanaise avec timbre de 1000 L.L. sur chaque attestation.

6-Passeport étranger de l'élève toujours valide

7-Copie du passeport

8-Copie du permis de séjour valide (de l'élève non libanais) sur laquelle doit être placée un timbre de 1000 L.L.

